

Informations relatives à la fusion conformément à l'article 186 du Code allemand sur les placements de capitaux (KAGB)

à l'attention des investisseurs des fonds

ODDO BHF EURO Short Term Bond FT et ODDO BHF Polaris Moderate

Madame, Monsieur,

ODDO BHF Asset Management GmbH (la « **Société** ») a décidé de fusionner le Fonds OPCVM « **ODDO BHF EURO Short Term Bond FT** » (le « **Fonds absorbé** ») au sein du Fonds OPCVM « **ODDO BHF Polaris Moderate** » (le « **Fonds absorbant** »). La catégorie de parts **DR-EUR** du **Fonds absorbé** est fusionnée au sein de la catégorie **DRW-EUR** du **Fonds absorbant** et la catégorie de parts **CR-EUR** du **Fonds absorbé** est fusionnée au sein de la catégorie **CR-EUR** du **Fonds absorbant**.

Il est prévu de procéder à une fusion par absorption au sens de l'art. 1, al. 19, n° 37a) KAGB. Le Fonds absorbant absorbera la totalité des actifs et des passifs du Fonds absorbé.

Les informations suivantes relatives à la fusion ont pour objectif de vous donner, en tant qu'investisseurs des Fonds absorbé et absorbant (les « **investisseurs** »), des indications appropriées et précises sur la fusion à venir afin que vous puissiez vous forger une opinion fiable sur les conséquences du projet sur vos investissements et exercer vos droits. Les informations relatives à la fusion sont également disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse « **am.oddo-bhf.com** ».

I. Contexte et motif de la fusion

La fusion offrira aux investisseurs la possibilité de participer à un fonds qui affiche un volume d'actifs nettement plus important, avec une plus grande diversification et un potentiel de rendement supérieur, tout en conservant une stratégie d'investissement défensive. Le Fonds absorbant est un fonds multi-actifs qui peut s'adapter à différentes situations de marché grâce à son portefeuille diversifié et présente une moindre dépendance à l'évolution générale des taux d'intérêt.

II. Incidence prévue de la fusion sur les investisseurs du Fonds absorbé

Les parts du Fonds absorbé seront automatiquement échangées, sans frais, contre des parts du Fonds absorbant. Le ratio d'échange sera calculé de sorte que la valeur des nouvelles parts corresponde exactement à la valeur des anciennes parts. La fusion aura une incidence sur le nombre de parts, mais n'affectera pas la valeur individuelle des placements.

Le Fonds absorbant, « **ODDO BHF Polaris Moderate** », investit dans un mélange d'obligations, d'actions, de certificats et de placements sur le marché monétaire. Les risques de durabilité sont en outre intégrés dans le processus d'investissement, qui tient compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ainsi que des conséquences négatives importantes de ces décisions sur les facteurs de durabilité. Le processus d'investissement repose sur l'intégration ESG, les exclusions normatives (notamment, Pacte mondial des Nations Unies, armes controversées), les exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ».

Le but recherché par un placement dans le Fonds absorbant est d'éviter des pertes importantes dues à une chute des cours des actions grâce à la répartition des actifs et de dégager un rendement supplémentaire, supérieur à celui d'un investissement obligataire.

Le Fonds absorbé, « **ODDO BHF EURO Short Term Bond FT** », investit dans des valeurs mobilières porteuses d'intérêt d'échéance courte. Les titres ayant une durée résiduelle de 3 ans sont privilégiés. Le Fonds investit principalement dans des emprunts d'État, des obligations hypothécaires, des obligations d'entreprises et d'autres titres obligataires libellé(s) en euros, ainsi que dans des dépôts et des fonds du marché monétaire. Des critères financiers et les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (caractéristiques ESG) sont intégrés dans l'analyse et l'évaluation des émetteurs. Ce faisant, au moins 75 % des actifs ou des émetteurs sont analysés et évalués au regard des caractéristiques ESG. L'analyse ESG interne associe les

approches « best-in-universe » et « best-effort ». L'objectif d'un investissement dans le Fonds absorbé est de surperformer l'€STR + 8,5 pb de 0,50 % sur une période de 18 mois, tout en limitant la volatilité.

Le risque pour les investisseurs du Fonds absorbant sera différent de celui du Fonds absorbé en ce qui concerne la catégorie de parts DRW-EUR. La catégorie de parts du Fonds absorbant est classée à un niveau de risque supérieur d'un cran sur l'échelle à 7 niveaux.

Veillez trouver ci-dessous une vue d'ensemble des **principales caractéristiques** des fonds concernés :

	ODDO BHF EURO Short Term Bond FT DR-EUR (DE000A2JJ1R5) CR-EUR (DE0008478124)	ODDO BHF Polaris Moderate DRW-EUR (DE000A0D95Q0) CR-EUR (DE000A2JJ1W5)
Société de gestion d'actifs	ODDO BHF Asset Management GmbH	ODDO BHF Asset Management GmbH
Dépositaire	The Bank of New York Mellon SA/NV, Asset Servicing, Succursale de Francfort-sur-le-Main	The Bank of New York Mellon SA/NV, Asset Servicing, Succursale de Francfort-sur-le-Main
Objectif d'investissement	L'objectif d'un investissement dans le Fonds est de surperformer l'€STR + 8,5 pb de 0,50 % sur une période de 18 mois, tout en limitant la volatilité.	Le but recherché par un placement dans le Fonds est d'éviter des pertes importantes dues à une chute des cours des actions grâce à la répartition des actifs et de dégager un rendement supplémentaire, supérieur à celui d'un investissement obligataire.
Axe prioritaire d'investissement	Les titres ayant une durée résiduelle de 3 ans sont privilégiés. Le Fonds investit principalement dans des emprunts d'État, des obligations hypothécaires, des obligations d'entreprises et d'autres titres obligataires libellé(e)s en euros, ainsi que dans des dépôts et des fonds du marché monétaire. Il peut également investir, dans une mesure limitée, dans des obligations libellées dans des devises de pays hors de la zone euro. Le Fonds veille à ce que les émetteurs présentent une solvabilité élevée. Il n'investit pas dans des obligations à haut rendement, mais uniquement dans des titres de créance assortis d'une notation minimum de BBB- ou Baa3 attribuée par une agence de notation reconnue ou d'une notation équivalente. Le Fonds peut par ailleurs conclure des opérations sur dérivés, qui sont principalement utilisées à des fins de couverture. Des critères financiers et les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (caractéristiques ESG) sont intégrés dans l'analyse et l'évaluation des émetteurs. Ce faisant, au moins 75 % des actifs ou des émetteurs sont analysés et évalués au regard des caractéristiques ESG. L'analyse ESG interne associe les approches « best-in-universe » et « best-effort ».	Le Fonds investit essentiellement dans un mélange d'obligations, d'actions, de certificats et de placements sur le marché monétaire. Sur une base agrégée, l'allocation aux actions et aux obligations est principalement axée sur l'Europe. Une allocation active aux titres des États-Unis et des marchés émergents peut également être mise en œuvre. Le pourcentage d'actions visé s'établit entre 0 et 40 %. Les placements obligataires du Fonds se composent principalement d'obligations d'État et d'entreprises ainsi que d'obligations hypothécaires. Par ailleurs, jusqu'à 10 % du portefeuille-titres peuvent être investis dans des parts de fonds de placement et d'ETF. Jusqu'à 10 % du portefeuille-titres peuvent également être investis dans des certificats représentatifs de métaux précieux. Les risques de durabilité sont en outre intégrés dans le processus d'investissement, qui tient compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ainsi que des conséquences négatives importantes de ces décisions sur les facteurs de durabilité. Le processus d'investissement repose sur l'intégration ESG, les exclusions normatives (notamment, Pacte mondial des Nations Unies, armes controversées), les exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ».
Limites d'investissement		

Valeurs mobilières :	Max. 100 % ; min. 51 %	Max. 100 %
Instruments du marché monétaire :	Max. 49 %	Max. 100 %
Dépôts bancaires :	Max. 49 %	Max. 100 %
Parts de fonds :	Max. 10 %	Max. 10 %
Affectation des résultats :	DR-EUR : distribution CR-EUR : capitalisation	DRW-EUR : distribution CR-EUR : capitalisation
Frais d'entrée	jusqu'à 1,5 % CR-EUR : actuellement 1 % DR-EUR : actuellement 1 %	jusqu'à 5 % DRW-EUR : actuellement 3 % CR-EUR : actuellement 3 %
Frais de sortie	non prélevés	non prélevés
Frais de gestion	jusqu'à 1 % p.a. DR-EUR : actuellement 0,40 % p.a. CR-EUR : actuellement 0,40 % p.a.	jusqu'à 1,5 % p.a. DRW-EUR : actuellement 1,25 % p.a. CR-EUR : actuellement 1,15 % p.a.
Commission liée aux résultats	Néant	10 % maximum du surcroît de performance de 200 pb (« Hurdle Rate ») généré par rapport à la performance d'un placement sur le marché monétaire (€STR + 8,5 pb) utilisé comme indice de référence à la fin de chaque période de calcul et ne pouvant pas excéder 5 % de la valeur nette d'inventaire moyenne du fonds pendant la période de calcul. <u>Aucune</u> commission liée aux résultats n'est prélevée pour la catégorie de parts DRW-EUR ; une commission liée aux résultats <u>est</u> prélevée pour la catégorie de parts CR-EUR.
Frais de dépôt	jusqu'à 0,1 % p.a. (minimum de 5 000 € p.a.) ; actuellement 0,007 % p.a.	jusqu'à 0,1 % p.a. (minimum de 5 000 € p.a.) ; actuellement 0,007 % p.a.
Frais courants conformément au rapport annuel	DR-EUR : 0,49 % CR-EUR : 0,50 %	DRW-EUR : 1,32 % CR-EUR : 1,21 % (hors commission liée aux résultats)
Clôture de l'exercice	31 décembre	31 décembre
Profil de l'investisseur	Ce Fonds est destiné à tous les investisseurs dont l'objectif est de se constituer ou de maximiser un capital. Rien ne peut garantir que les investisseurs récupéreront le montant investi à l'origine, bien que les parts soient en principe soumises à des fluctuations de valeur limitées. Des pertes ne peuvent cependant pas être exclues.	Ce Fonds est destiné à tous les investisseurs dont l'objectif est de se constituer ou de maximiser un capital. Les investisseurs doivent être capables de tolérer des fluctuations de valeurs et des pertes significatives. Rien ne peut garantir qu'ils récupéreront le montant investi à l'origine.

Indicateur synthétique de risque « SRI » (Summary Risk Indicator)	DR-EUR : 2 CR-EUR : 2	DRW-EUR : 3 CR-EUR : 2
Principaux risques pour le fonds	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de solvabilité - Risques opérationnels, y compris les risques de garde - Risques de change <p>Une description détaillée de l'ensemble des risques figure dans le prospectus du fonds à la section « Informations sur les risques ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de solvabilité - Risques de marché - Risques résultant de l'utilisation d'instruments dérivés - Risques de change <p>Une description détaillée de l'ensemble des risques figure dans le prospectus du fonds à la section « Informations sur les risques ».</p>

Au stade actuel, la Société estime que la fusion n'aura pas d'incidence sur le portefeuille, les objectifs d'investissement, la stratégie d'investissement et la performance du Fonds absorbant.

S'agissant du Fonds absorbé, la Société établira, à la date de référence du transfert, un rapport satisfaisant aux exigences d'un rapport annuel, dans la mesure où le fonds est transféré en cours d'exercice. Les actifs et passifs du Fonds absorbé seront évalués selon la méthode du coût amorti au début du jour suivant la date de transfert dans le Fonds absorbant.

Les **coûts** relatifs à la préparation et à l'exécution de la fusion (p. ex. frais juridiques, administratifs ou de conseil) ne sont pas supportés par les Fonds, mais par la Société.

Réorganisation du portefeuille :

Avant la fusion, il n'est pas prévu d'adapter le portefeuille du Fonds absorbé au portefeuille du Fonds absorbant. **Après** la fusion, il est prévu de maintenir le portefeuille consolidé le plus largement possible sous sa forme existante, conformément aux conditions d'investissement du Fonds absorbant. Le cas échéant, la nouvelle structure peut donner lieu à un repositionnement du portefeuille au sens d'un ajustement des actifs et des pondérations. Il pourrait notamment s'agir d'ajuster les parts en pourcentage des différents actifs au nouveau volume du Fonds absorbant après la fusion.

La fusion sera effectuée le **15 juin 2023** sur la base de la valeur nette d'inventaire des parts calculée le **14 juin 2023**. Les fonds concernés poursuivront leur activité indépendamment les uns des autres, conformément à leur stratégie d'investissement, jusqu'à la date de la fusion.

Les prospectus ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds absorbant et du Fonds absorbé peuvent vous être envoyés gratuitement sur demande par la Société et sont également disponibles sur le site Internet « **am.oddo-bhf.com** ».

III. Droits spécifiques des investisseurs

La Société ne gère pas d'autres fonds aux principes d'investissement comparables à ceux du Fonds absorbé ou du Fonds absorbant. Elle n'est donc pas en mesure de vous proposer d'échanger gratuitement vos parts contre des parts d'un autre fonds. Toutefois, vous avez la possibilité, en tant qu'investisseur des fonds concernés, de demander le rachat gratuit de vos parts. Le droit au rachat des parts conformément à l'article 187 KAGB s'éteint 5 jours ouvrables avant la date du calcul du ratio d'échange.

Vous pouvez par conséquent demander le rachat **gratuit** de vos parts jusqu'au

7 juin 2023.

Les ordres reçus avant l'heure limite de réception des ordres (14 h 00) à la date de référence susmentionnée seront pris en compte. Ce droit au rachat prend effet à la date de transmission des présentes informations sur la fusion et peut être exercé jusqu'à la date limite indiquée ci-dessus.

Si vous ne demandez pas le rachat de vos parts du Fonds absorbé, vous deviendrez automatiquement un investisseur du Fonds absorbant à la date d'effet de la fusion.

La valeur totale de votre investissement à la date de référence du transfert ne change pas. Toutefois, les écarts de prix entre les parts du Fonds absorbé et du Fonds absorbant peuvent faire varier le nombre de parts que vous détenez.

Sur demande, vous pouvez obtenir gratuitement un rapport du commissaire aux comptes (PricewaterhouseCoopers GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft) concernant la fusion conformément à l'article 185, alinéa 2 en conjonction avec l'article 186, alinéa 3, numéro 3 KAGB. Le rapport doit être demandé par écrit à la Société (ODDO BHF Asset Management GmbH, Herzogstraße 15, 40217 Düsseldorf). Toutefois, l'audit n'aura lieu qu'après la clôture de la fusion.

L'attention des investisseurs est expressément attirée sur le fait que la fusion pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal des investisseurs du Fonds absorbé. Il est considéré ci-après que les conditions préalables de l'art. 189 KAGB sont réunies de sorte que la fusion peut être effectuée de manière fiscalement neutre conformément à l'art. 23 de la loi allemande sur la fiscalité des investissements (InvStG).

La Société envisage de transférer les parts du Fonds absorbé de manière **fiscalement neutre** (steuerneutral) au sens de la loi allemande sur la fiscalité des investissements. Autrement dit, la fusion ne donne pas lieu à la reprise de réserves latentes. La modification de circonstances importantes ou de dispositions significatives dans la législation fiscale pourrait entraîner une autre approche. Les parts en circulation du Fonds absorbant se substituent aux parts du Fonds absorbé.

Du point de vue fiscal, la fusion des fonds concernés, si elle est effectuée de manière fiscalement neutre conformément à l'art. 23 InvStG en conjonction avec l'art. 181 ss. KAGB, n'a pas d'incidences significatives pour les détenteurs de parts.

Toutefois, si un règlement en espèces conformément à l'art. 190 KAGB était effectué dans le cadre de la fusion, ce paiement constituerait une plus-value imposable et donc une opération imposable, indépendamment du fait que les parts du Fonds absorbé ont été transférées de manière fiscalement neutre.

Les parts du Fonds absorbant se substituent juridiquement aux parts du Fonds absorbé, de sorte que l'échange n'est pas considéré comme une vente dans le cadre d'une fusion fiscalement neutre. Pour les investisseurs du Fonds absorbé, l'opération n'est pas considérée comme un échange et ne donne donc pas lieu à la reprise de réserves latentes. Si un montant forfaitaire déterminé à l'avance selon l'article 18 InvStG devait être versé aux investisseurs en 2024, celui-ci ne s'appliquera qu'aux parts du Fonds absorbant. L'acquisition de parts du Fonds absorbant doit être considérée comme une acquisition au sens de l'art. 18, al. 2 InvStG. Les distributions du Fonds absorbé n'entrent pas en compte dans le calcul du montant forfaitaire déterminé à l'avance.

Si, contrairement à ce qui avait été prévu, la fusion n'était pas effectuée de manière fiscalement neutre, l'échange serait considéré comme une vente. Dans ce contexte, les plus-values éventuellement réalisées pourraient être soumises à l'impôt sur les revenus de capitaux.

Remarque :

L'attention des investisseurs est expressément attirée sur le fait que les explications d'ordre fiscal partent du principe que les investisseurs résident en Allemagne et sont donc assujettis aux impôts allemands. Ce descriptif peut diverger pour les investisseurs domiciliés dans d'autres pays.

Les explications fournies en matière de fiscalité reposent sur le régime juridique en vigueur. Elles ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal. **La Société recommande aux investisseurs de prendre contact avec leur conseiller fiscal ou leur expert-comptable.**

IV. Aspects pertinents de la procédure et date de référence prévue du transfert

La fusion aura lieu

le 15 juin 2023.

Vous avez la possibilité, en tant qu'investisseur des fonds, de demander le rachat **gratuit** de vos parts, comme indiqué ci-dessus. Le droit au rachat gratuit s'éteint **cinq** jours ouvrables avant la date du calcul du ratio d'échange.

Vos droits en tant qu'investisseur du Fonds absorbé ne sont pas affectés par la fusion. Vous posséderez, après la fusion, les mêmes droits dans le Fonds absorbant que ceux dont vous disposiez auparavant dans le Fonds absorbé.

V. Échange des parts

Dans le cadre de la fusion, les parts du Fonds absorbé seront échangées gratuitement contre des parts du Fonds absorbant, de sorte que vous recevrez des parts du Fonds absorbant, si tant est que vous n'avez pas demandé le rachat de vos parts. Les actifs encore présents (actif net), y compris les revenus courus, dans le Fonds absorbé à la date du transfert seront transférés au sein du Fonds absorbant selon un ratio 1:1. Les parts en circulation du Fonds absorbé deviendront caduques à la date du transfert. Dans le même temps, de nouvelles parts du Fonds absorbant seront émises en faveur des anciens investisseurs du Fonds absorbé en tenant compte du ratio d'échange. Les investisseurs recevront du Fonds absorbant des parts d'une valeur égale à celle des parts qu'ils détenaient dans le Fonds absorbé.

Le ratio d'échange est obtenu en divisant le prix du Fonds absorbé ou de la catégorie de parts concernée par le prix du Fonds absorbant ou de la catégorie de parts concernée. Les revenus courus sont pris en considération dans le calcul du ratio d'échange.

Exemple :

Prix du Fonds ou de la catégorie de parts absorbé(e) : 50,- €

Prix du Fonds ou de la catégorie de parts absorbant(e) : 60,- €

Ratio d'échange : 1: 0,8333333333

Pour une part du Fonds absorbé, vous obtenez 0,8333333333 part du Fonds absorbant.

Remarque :

Il ne s'agit que d'un exemple. Le calcul du ratio d'échange n'aura pas lieu avant la date de référence du **15 juin 2023**.

VI. Version à jour des Documents d'informations clés du Fonds absorbant

Les Documents d'informations clés des catégories de parts absorbantes du Fonds absorbant sont joints aux présentes informations sur la fusion. La Société recommande aux investisseurs du Fonds absorbé de les lire.

Düsseldorf, le 28 avril 2023

ODDO BHF Asset Management GmbH

La Direction



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom : ODDO BHF Polaris Moderate DRW-EUR

Initiateur : ODDO BHF Asset Management GmbH

ISIN : DE000A0D95Q0

Site Internet : am.oddo-bhf.com

Appelez le +49 211 23924-01 pour de plus amples informations

Le Fonds est un OPCVM de droit allemand. Il est géré par ODDO BHF Asset Management GmbH (la « Société »). La Société fait partie du Groupe ODDO BHF.

La Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) est chargée du contrôle de ODDO BHF Asset Management GmbH en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production de ce document d'informations clés : 01/04/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Le Fonds est un OPCVM de droit allemand.

Le Fonds peut faire office de fonds maître pour d'autres OPCVM.

Les revenus générés par la catégorie de parts vous sont versés une fois par an.

DURÉE

Le Fonds a été créé pour une durée indéterminée. La Société pourra mettre fin à sa gestion du Fonds, sous réserve d'un préavis de six mois, au moyen d'une annonce dans le Journal officiel fédéral allemand et dans les rapports annuel et semestriel. Les parts du Fonds peuvent en principe être rachetées chaque jour de valorisation. La Société peut suspendre le rachat dans des circonstances exceptionnelles, lorsque cela apparaît nécessaire au regard des intérêts des investisseurs, ou limiter le rachat si les demandes de rachat des investisseurs atteignent un seuil préalablement fixé à partir duquel les demandes de rachat ne peuvent plus être exécutées dans l'intérêt de l'ensemble des investisseurs.

OBJECTIFS

Le but recherché par un placement dans le Fonds est d'éviter des pertes importantes dues à une chute des cours des actions grâce à la répartition des actifs et de dégager un rendement supplémentaire, supérieur à celui d'un investissement obligataire. Le Fonds investit activement dans un mélange d'obligations, d'actions, de certificats et de placements sur le marché monétaire. Sur une base agrégée, l'allocation aux actions et aux obligations est principalement axée sur l'Europe. Une allocation active aux titres des États-Unis et des marchés émergents peut également être mise en œuvre à la discrétion du gérant de portefeuille. Le pourcentage d'actions visé s'établit entre 0 et 40 %. Les placements obligataires du Fonds se composent principalement d'obligations d'État et d'entreprises ainsi que d'obligations hypothécaires. Par ailleurs, jusqu'à 10 % du portefeuille-titres peuvent être investis dans des parts de fonds de placement et d'ETF. Jusqu'à 10 % du portefeuille-titres peuvent également être investis dans des certificats représentatifs de métaux précieux. Dans le cadre de la gestion du Fonds, il est également possible de recourir à des instruments financiers à terme. Conformément à l'article 8 du règlement SFDR**, le gérant du Fonds intègre les risques de durabilité dans son processus d'investissement en tenant compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) lors de la prise de décisions d'investissement ainsi que des principales incidences négatives de ces décisions sur les facteurs de durabilité. Le processus d'investissement repose sur l'intégration ESG, les exclusions normatives (notamment, Pacte mondial des Nations Unies, armes controversées), les exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ». Les actifs dans lesquels le fonds investit sont donc soumis à des restrictions liées aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En outre, la Société observe les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (« UN PRI ») en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance et les applique dans ses activités d'engagement, par exemple en exerçant ses droits de vote, en promouvant activement les droits des actionnaires et des créanciers et en

dialoguant avec les émetteurs. Les entreprises qui contreviennent de façon importante aux principes du Pacte mondial des Nations unies sont exclues. Les entreprises figurant dans l'indice MSCI ACWI*** constituent l'univers d'investissement initial du Fonds, tant pour les actions que pour les obligations d'entreprises. Par ailleurs, le Fonds peut investir dans des entreprises ou des émetteurs des pays de l'OCDE affichant une capitalisation boursière ou un volume d'obligations émises d'au moins 100 millions d'euros. L'application d'un filtre ESG se traduit par l'exclusion d'au moins 20 % des sociétés reprises au sein de l'indice MSCI ACWI. Au moins 90 % des émetteurs des actifs du fonds sont évalués au regard de leur bilan ESG (à l'exception des investissements dans des fonds cibles, des certificats représentatifs de métaux précieux et des instruments du marché monétaire). L'accent est placé sur les entreprises et les pays qui affichent de solides performances en matière de durabilité. L'objectif est que la note de durabilité moyenne des actifs du Fonds s'établisse à « A ». L'indice de référence du Fonds est composé du STOXX Europe 50 (NR) (20 %), du JPM EMU Investment Grade 1-10 years (60 %) et du JPM Euro Cash 1 M**** (20 %). Il ne le réplique cependant pas à l'identique et vise à le surperformer, de sorte que d'importantes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, sont possibles par rapport à l'indice de référence. Pour y parvenir, le Fonds fait l'objet d'une gestion active, constamment à la recherche d'opportunités prometteuses susceptibles de générer une performance attrayante. La sélection des investissements s'appuie sur des analyses ESG et de marché ainsi que sur des études macroéconomiques approfondies. Des analyses fondamentales sont également utilisées dans le cadre de la sélection active des placements, qui s'appuie par ailleurs sur une approche axée sur la qualité.

Le dépositaire de ce fonds est « The Bank of New York Mellon SA/NV, Asset Servicing, Succursale de Francfort-sur-le-Main ».

D'autres informations pratiques en français sur le Fonds ainsi que le prospectus de vente, les rapports annuels et semestriels et les prix d'émission et de rachat actuels sont disponibles gratuitement sur notre site Internet « am.oddo-bhf.com ».

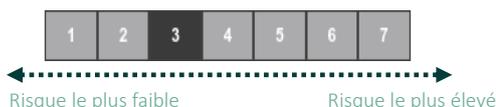
INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Ce Fonds est destiné à tous les investisseurs dont l'objectif est de se constituer ou de maximiser un capital. Les investisseurs doivent être capables de tolérer des fluctuations de valeurs et des pertes significatives. Rien ne peut garantir qu'ils récupéreront le montant investi à l'origine. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de trois ans. L'évaluation de la Société ne représente pas un conseil d'investissement. Son objectif est de donner aux investisseurs une indication initiale leur permettant de déterminer si le Fonds est adapté à leur situation, en tenant compte de leur niveau d'expérience, de leur appétit pour le risque et de leur horizon d'investissement.

ASSURANCE : AVANTAGES ET COÛTS

Les coûts d'assurance ne sont pas pris en considération dans les calculs.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?



L'indicateur de risque est basé sur l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années. Le risque réel peut être nettement différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

- **Risques de solvabilité** : Le Fonds investit dans des obligations. Lorsque la solvabilité des émetteurs individuels diminue ou lorsque ceux-ci deviennent insolvables, la valeur de leurs obligations diminuera.
- **Risques de marché** : La performance des produits financiers, à savoir de leur cours ou leur valeur de marché, dépend notamment de la performance des marchés de capitaux, qui est elle-même conditionnée par la conjoncture économique mondiale et par les conditions économiques et politiques locales. Plus particulièrement sur une bourse de valeurs, la performance générale des cours peut également être influencée par des facteurs irrationnels, à l'image du sentiment, des opinions et des rumeurs.
- **Risques résultant de l'utilisation d'instruments dérivés** : Les produits dérivés sont des contrats financiers à terme, qui reposent sur des valeurs mobilières sous-jacentes telles que des actions, des obligations, des taux d'intérêt, des indices et des matières premières, et qui dépendent de leur performance. Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture ou pour augmenter la valeur de ses actifs. Des gains, mais aussi des pertes, peuvent être générés en fonction de la performance des actifs sous-jacents.
- **Risques de change** : Le Fonds investit une partie de ses capitaux en dehors de la zone euro. La valeur des devises dans lesquelles ces investissements sont effectués peut diminuer par rapport à celle de l'euro.

Une description détaillée de l'ensemble des risques figure dans le prospectus du Fonds à la section « Informations sur les risques ». Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.300 €	7.060 €
	Rendement annuel moyen	-37,00 %	-10,94 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.790 €	8.880 €
	Rendement annuel moyen	-12,13 %	-3,87 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.020 €	10.450 €
	Rendement annuel moyen	0,20 %	1,47 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.830 €	11.600 €
	Rendement annuel moyen	8,35 %	5,06 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et février 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre juillet 2017 et juillet 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2018 et décembre 2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI LA SOCIETE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Un défaut de la Société n'aura pas d'incidence directe sur les versements, car la législation prévoit qu'en cas d'insolvabilité de la Société, le Fonds ne sera pas inclus dans la masse de l'insolvabilité, mais demeurera une entité distincte.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10.000 EUR sont investis.

Scénarios		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	429,01 €	722,42 €
Incidence des coûts annuels*	4,33 %	2,40 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,87 % avant déduction des coûts et de 1,47 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 %. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Aucuns frais de sortie ne sont prélevés.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,28 %. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	124,16 €
Coûts de transaction	0,05 %. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4,85 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Néant	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit convient aux investissements à moyen terme.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Les réclamations peuvent être adressées à ODDO BHF Asset Management GmbH, Kundenservice, Herzogstraße 15, 40217 Düsseldorf ; kundenservice@oddo-bhf.com. Les réclamations concernant la personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit ou qui le vend peuvent être adressées directement à cette personne.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Des précisions sur la politique de rémunération actuelle de la société sont disponibles sur Internet à l'adresse am.oddo-bhf.com. Elle inclut une description des méthodes utilisées pour calculer la rémunération et les bénéfices versés à des groupes d'employés spécifiques, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et bénéfices, ainsi que des informations sur l'intégration de la gestion des risques de durabilité dans la rémunération. Une version papier peut être fournie gratuitement par la Société sur demande.

La responsabilité de la Société ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

** Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

*** MSCI ACWI est une marque déposée de MSCI Limited.

**** STOXX Europe 50 (NR) est une marque déposée de STOXX Limited. JPM EMU Investment Grade 1-10 years et JPM Euro Cash 1M sont des marques déposées de JPMorgan Chase & Co.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom : ODDO BHF Polaris Moderate CR-EUR

Initiateur : ODDO BHF Asset Management GmbH

ISIN : DE000A2JJ1W5

Site Internet : am.oddo-bhf.com

Appelez le +49 211 23924-01 pour de plus amples informations

Le Fonds est un OPCVM de droit allemand. Il est géré par ODDO BHF Asset Management GmbH (la « Société »). La Société fait partie du Groupe ODDO BHF.

La Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) est chargée du contrôle de ODDO BHF Asset Management GmbH en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production de ce document d'informations clés : 01/04/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Le Fonds est un OPCVM de droit allemand.

Le Fonds peut faire office de fonds maître pour d'autres OPCVM.

Les revenus générés par la catégorie de parts ne sont pas distribués mais réinvestis dans le Fonds.

DURÉE

Le Fonds a été créé pour une durée indéterminée. La Société pourra mettre fin à sa gestion du Fonds, sous réserve d'un préavis de six mois, au moyen d'une annonce dans le Journal officiel fédéral allemand et dans les rapports annuel et semestriel. Les parts du Fonds peuvent en principe être rachetées chaque jour de valorisation. La Société peut suspendre le rachat dans des circonstances exceptionnelles, lorsque cela apparaît nécessaire au regard des intérêts des investisseurs, ou limiter le rachat si les demandes de rachat des investisseurs atteignent un seuil préalablement fixé à partir duquel les demandes de rachat ne peuvent plus être exécutées dans l'intérêt de l'ensemble des investisseurs.

OBJECTIFS

Le but recherché par un placement dans le Fonds est d'éviter des pertes importantes dues à une chute des cours des actions grâce à la répartition des actifs et de dégager un rendement supplémentaire, supérieur à celui d'un investissement obligataire. Le Fonds investit activement dans un mélange d'obligations, d'actions, de certificats et de placements sur le marché monétaire. Sur une base agrégée, l'allocation aux actions et aux obligations est principalement axée sur l'Europe. Une allocation active aux titres des États-Unis et des marchés émergents peut également être mise en œuvre à la discrétion du gérant de portefeuille. Le pourcentage d'actions visé s'établit entre 0 et 40 %. Les placements obligataires du Fonds se composent principalement d'obligations d'État et d'entreprises ainsi que d'obligations hypothécaires. Par ailleurs, jusqu'à 10 % du portefeuille-titres peuvent être investis dans des parts de fonds de placement et d'ETF. Jusqu'à 10 % du portefeuille-titres peuvent également être investis dans des certificats représentatifs de métaux précieux. Dans le cadre de la gestion du Fonds, il est également possible de recourir à des instruments financiers à terme. Conformément à l'article 8 du règlement SFDR**, le gérant du Fonds intègre les risques de durabilité dans son processus d'investissement en tenant compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) lors de la prise de décisions d'investissement ainsi que des principales incidences négatives de ces décisions sur les facteurs de durabilité. Le processus d'investissement repose sur l'intégration ESG, les exclusions normatives (notamment, Pacte mondial des Nations Unies, armes controversées), les exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ». Les actifs dans lesquels le fonds investit sont donc soumis à des restrictions liées aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En outre, la Société observe les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (« UN PRI ») en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance et les applique dans ses activités d'engagement, par exemple en exerçant ses droits de vote, en promouvant activement les droits des actionnaires et des créanciers et en

dialoguant avec les émetteurs. Les entreprises qui contreviennent de façon importante aux principes du Pacte mondial des Nations unies sont exclues. Les entreprises figurant dans l'indice MSCI ACWI*** constituent l'univers d'investissement initial du Fonds, tant pour les actions que pour les obligations d'entreprises. Par ailleurs, le Fonds peut investir dans des entreprises ou des émetteurs des pays de l'OCDE affichant une capitalisation boursière ou un volume d'obligations émises d'au moins 100 millions d'euros. L'application d'un filtre ESG se traduit par l'exclusion d'au moins 20 % des sociétés reprises au sein de l'indice MSCI ACWI. Au moins 90 % des émetteurs des actifs du fonds sont évalués au regard de leur bilan ESG (à l'exception des investissements dans des fonds cibles, des certificats représentatifs de métaux précieux et des instruments du marché monétaire). L'accent est placé sur les entreprises et les pays qui affichent de solides performances en matière de durabilité. L'objectif est que la note de durabilité moyenne des actifs du Fonds s'établisse à « A ». L'indice de référence du Fonds est composé du STOXX Europe 50 (NR) (20 %), du JPM EMU Investment Grade 1-10 years (60 %) et du JPM Euro Cash 1 M**** (20 %). Il ne le réplique cependant pas à l'identique et vise à le surperformer, de sorte que d'importantes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, sont possibles par rapport à l'indice de référence. Pour y parvenir, le Fonds fait l'objet d'une gestion active, constamment à la recherche d'opportunités prometteuses susceptibles de générer une performance attrayante. La sélection des investissements s'appuie sur des analyses ESG et de marché ainsi que sur des études macroéconomiques approfondies. Des analyses fondamentales sont également utilisées dans le cadre de la sélection active des placements, qui s'appuie par ailleurs sur une approche axée sur la qualité.

Le dépositaire de ce fonds est « The Bank of New York Mellon SA/NV, Asset Servicing, Succursale de Francfort-sur-le-Main ».

D'autres informations pratiques en français sur le Fonds ainsi que le prospectus de vente, les rapports annuels et semestriels et les prix d'émission et de rachat actuels sont disponibles gratuitement sur notre site Internet « am.oddo-bhf.com ».

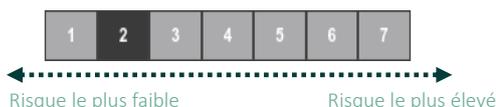
INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Ce Fonds est destiné à tous les investisseurs dont l'objectif est de se constituer ou de maximiser un capital. Les investisseurs doivent être capables de tolérer des fluctuations de valeurs et des pertes significatives. Rien ne peut garantir qu'ils récupéreront le montant investi à l'origine. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de trois ans. L'évaluation de la Société ne représente pas un conseil d'investissement. Son objectif est de donner aux investisseurs une indication initiale leur permettant de déterminer si le Fonds est adapté à leur situation, en tenant compte de leur niveau d'expérience, de leur appétit pour le risque et de leur horizon d'investissement.

ASSURANCE : AVANTAGES ET COÛTS

Les coûts d'assurance ne sont pas pris en considération dans les calculs.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?



L'indicateur de risque est basé sur l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années. Le risque réel peut être nettement différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

- **Risques de solvabilité** : Le Fonds investit dans des obligations. Lorsque la solvabilité des émetteurs individuels diminue ou lorsque ceux-ci deviennent insolvables, la valeur de leurs obligations diminuera.
- **Risques de marché** : La performance des produits financiers, à savoir de leur cours ou leur valeur de marché, dépend notamment de la performance des marchés de capitaux, qui est elle-même conditionnée par la conjoncture économique mondiale et par les conditions économiques et politiques locales. Plus particulièrement sur une bourse de valeurs, la performance générale des cours peut également être influencée par des facteurs irrationnels, à l'image du sentiment, des opinions et des rumeurs.
- **Risques résultant de l'utilisation d'instruments dérivés** : Les produits dérivés sont des contrats financiers à terme, qui reposent sur des valeurs mobilières sous-jacentes telles que des actions, des obligations, des taux d'intérêt, des indices et des matières premières, et qui dépendent de leur performance. Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture ou pour augmenter la valeur de ses actifs. Des gains, mais aussi des pertes, peuvent être générés en fonction de la performance des actifs sous-jacents.
- **Risques de change** : Le Fonds investit une partie de ses capitaux en dehors de la zone euro. La valeur des devises dans lesquelles ces investissements sont effectués peut diminuer par rapport à celle de l'euro.

Une description détaillée de l'ensemble des risques figure dans le prospectus du Fonds à la section « Informations sur les risques ». Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.290 €	7.060 €
Défavorable	Rendement annuel moyen	-37,11 %	-10,94 %
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.790 €	8.890 €
Intermédiaire	Rendement annuel moyen	-12,05 %	-3,83 %
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.000 €	10.460 €
Favorable	Rendement annuel moyen	-0,03 %	1,52 %
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.830 €	11.500 €
	Rendement annuel moyen	8,26 %	4,77 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et février 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre novembre 2014 et novembre 2017. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2018 et décembre 2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI LA SOCIETE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Un défaut de la Société n'aura pas d'incidence directe sur les versements, car la législation prévoit qu'en cas d'insolvabilité de la Société, le Fonds ne sera pas inclus dans la masse de l'insolvabilité, mais demeurera une entité distincte.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10.000 EUR sont investis.

Scénarios		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	461,02 €	829,76 €
Incidence des coûts annuels*	4,66 %	2,74 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,26 % avant déduction des coûts et de 1,52 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 %. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Aucuns frais de sortie ne sont prélevés.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,17 %. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	113,49 €
Coûts de transaction	0,05 %. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4,85 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10 % maximum du surcroît de performance de 200 pb (« Hurdle Rate ») généré par rapport à la performance d'un placement sur le marché monétaire (€STR +8,5 pb) utilisé comme indice de référence à la fin de chaque période de calcul et ne pouvant pas excéder 5 % de la valeur nette d'inventaire moyenne du fonds pendant la période de calcul.	42,68 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit convient aux investissements à moyen terme.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Les réclamations peuvent être adressées à ODDO BHF Asset Management GmbH, Kundenservice, Herzogstraße 15, 40217 Düsseldorf ; kundenservice@oddo-bhf.com. Les réclamations concernant la personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit ou qui le vend peuvent être adressées directement à cette personne.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Des précisions sur la politique de rémunération actuelle de la société sont disponibles sur Internet à l'adresse am.oddo-bhf.com. Elle inclut une description des méthodes utilisées pour calculer la rémunération et les bénéfices versés à des groupes d'employés spécifiques, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et bénéfices, ainsi que des informations sur l'intégration de la gestion des risques de durabilité dans la rémunération. Une version papier peut être fournie gratuitement par la Société sur demande.

La responsabilité de la Société ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

** Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

*** MSCI ACWI est une marque déposée de MSCI Limited.

**** STOXX Europe 50 (NR) est une marque déposée de STOXX Limited. JPM EMU Investment Grade 1-10 years et JPM Euro Cash 1M sont des marques déposées de JPMorgan Chase & Co.